

Rapport d'activité 2022

SOMMAIRE

PARTIE 1 : LE CONTEXTE

- I) Introduction
- II) Présentation de l'association ADPEP45
- III) Présentation du SAMSAH DISPOSITIF L'OREAL

3.1 Le cadre règlementaire

3.2 LE SAMSAH L'OREAL

- 3.2.1 Son histoire
- 3.2.2 Son implantation

3.3 Les missions

3.4 Fonctionnement interne

- 3.4.1 Les temps de communication
- 3.4.2 La formation

- IV) Population du SAMSAH

4.1 Les entrées et les sorties

4.2 Les candidats

4.3 Le profil des personnes accueillies

- 4.2.1 Typologie du handicap
- 4.2.2 Situation des bénéficiaires

PARTIE 2 : PRESTATIONS SERAFIN PH

I) Introduction

II) Prestations de soins et accompagnements

2.1 Prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

2.2 Prestation en matière d'autonomie

2.3 Prestation pour la participation sociale

III) Prestations de pilotage et de support

3.1 Fonctions gérer, manager, coopérer

3.1.1 Gestion des ressources humaines

3.1.1.1 Pilotage et direction

3.1.1.2 Gestion des ressources humaines prévisionnelle des emplois et des compétences et du dialogue social

3.1.2 Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable

3.1.2.1 Gestion budgétaire, financière et comptable

3.1.2.2 Gestion administrative

3.1.3 Information et communication

3.1.3.1 Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectif 2002-2

3.1.3.2 Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données

3.1.4 Qualité et sécurité

3.1.4.1 Démarche d'amélioration continue de la qualité

3.1.4.2 Analyse des pratiques, espaces ressource et soutien aux personnels

3.1.4.3 Prestations de supervision

3.1.5 Relations avec le territoire

3.1.5.1 Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun

3.1.5.2 Appui-ressource et partenariats institutionnels

3.1.6 Transports liés à gérer, manager, coopérer

3.2 Fonctions logistiques

3.2.1 Locaux et autres ressources pour accueillir

3.2.1.1 Locaux et autres ressources pour héberger

3.2.1.2 Locaux et autres ressources pour accueillir le jour

3.2.1.3 Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien, et de développement des capacités fonctionnelles

3.2.1.4 Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer

3.2.1.5 Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs

3.2.2 Fournir des repas

3.2.3 Entretien du linge

3.2.4 Transports liés au projet individuel

3.2.4.1 Transport liés à accueillir (domicile-structure)

3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale

3.2.5 Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

PARTIE 3 : CONCLUSION

Annexe 1: Organigramme Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés au 31.12.2022

Partie I : Contexte

I) Introduction

Suite à une expérimentation menée sur le site d'ANDROS à Auneau, portée par l'Association Vivre et Travailler Autrement (VETA), ayant permis d'insérer professionnellement depuis 2015, 11 adultes autistes en milieu ordinaire de travail en bénéficiant d'un contrat à durée indéterminé à temps partiel de droit commun, le groupe l'Oréal s'est intéressé au projet.

Le site d'Ormes a été choisi pour déployer la méthodologie d'inclusion professionnelle développé par VETA.

Cette dernière a modélisé un dispositif d'accompagnement global qui repose sur la collaboration entre des entreprises volontaires pour recruter des salariés autistes, des porteurs médico-sociaux reconnus et financés par les pouvoirs publics ayant une appétence à développer et porter des dispositifs innovants d'accès à l'emploi pour des personnes T.S.A, et les pouvoirs publics donneurs d'ordre et financeurs des dispositifs.

C'est dans ce cadre que l'Association Départementale PEP 45 a été sollicitée en lien avec ses partenaires l'ADAPEI et SESAME Autisme pour porter le Dispositif médicosocial soutenant l'insertion professionnelle et sociale des adultes autistes.

A ce titre, le SAMSAH PEP 45 a fait l'objet d'une extension non importante de 10 places en juillet 2020.

Après une année 2021 qui avait été une année d'adaptation du Dispositif, l'année 2022 a été consacrée à la consolidation de ce dernier et de pérennisation afin de pouvoir répondre à la demande de l'accompagnement global qu'avaient fait les tutelles lors de nos échanges au 1 semestre 2020.

Ainsi des étapes importantes ont été franchies avec la mise en place d'un l'habitat partagé, et la collaboration avec les services à domicile, une montée en charge significative, des recrutements de professionnels.

II) Présentation de l'association ADPEP 45

L'œuvre des Pupilles de l'Enseignement Public (PEP) est créée en 1915 par des universitaires entourés d'enseignants et amis de l'école publique pour aider matériellement et moralement les orphelins et victimes de guerre, puis les enfants de mutilés et réformés, fréquentant ou ayant fréquenté l'école publique : c'est l'époque du fameux « sous des pupilles ».

Cette œuvre se définit dès son origine comme œuvre de secours et d'assistance mais aussi d'éducation : éducation à la solidarité, éducation par la solidarité. Dans ce contexte, l'Association Départementale du Loiret est fondée dès janvier 1916. L'association modifie ses statuts en 1967, se détachant ainsi de l'administration des centres de vacances pour se consacrer à la gestion des établissements spécialisés que requiert le handicap physique, mental, intellectuel ou social des enfants et adolescents. En 1980, elle étend son action aux adultes en difficulté.

L'Association Départementale du Loiret développe ses actions dans les 2 domaines de compétences et d'interventions des PEP :

- les établissements, Services Médico-Sociaux (SMS)
- l'Accompagnement de l'Enfant et sa Famille (AEF)

L'Association Départementale des Pupilles de l'Enseignement Public du Loiret est affiliée à la fédération générale des PEP, et est reconnue d'utilité publique.

Cinq principes guident l'action des PEP depuis ses origines :

Solidarité, affirmant que tous les hommes sont égaux en droit quelles que soient leurs difficultés et que la société doit développer des actions pour que ces droits puissent s'exercer. Seule une approche diversifiée des personnes et des situations permet de remédier aux inégalités.

Laïcité, pour favoriser le vivre ensemble dans le respect des opinions individuelles et des différences, mais aussi pour s'enrichir des différences.

Citoyenneté, chaque personne en situation de handicap ou en grande difficulté est membre à part entière de la société. Dans une société d'appartenance, chacun doit pouvoir exercer pleinement sa citoyenneté et accéder à la totalité de ses droits et devoirs.

Justice sociale, car la citoyenneté ne peut s'exercer pleinement sans justice sociale. C'est pourquoi les PEP situent leurs actions dans une perspective de transformation sociale pour l'accès de tous à une égale dignité.

Respect des droits fondamentaux des personnes accompagnées et de leurs familles est au centre des préoccupations de l'Association et de chacun de ses établissements et services.

Ainsi, les PEP 45 gèrent sur le département du Loiret et les départements limitrophes 24 établissements et services, allant de la petite enfance à l'accompagnement de personne handicapée vieillissante :

Secteur Enfant :

- IME Le Château – BAULE
- IME Chantemerle – GIEN
- IME La Source – ORLEANS
- ZSAI (Service de soins et d'aide à l'intégration):

Regroupant 5 SESSAD :

SESSAD Déficience Visuelle ;

SESSAD Déficience Motrice ;

SESSAD Déficience Auditive et Troubles du Langage ;

SESSAD Déficience Intellectuelle et Troubles de l'Efficiences ;

SESSAD-Pro ;

- UEMA Classe Plume ;
- CMPP – MONTARGIS / GIEN ;
- CAMSP – MONTARGIS / GIEN

Secteur Adulte :

❖ **Pôle accompagnement social et professionnel**

Sur le Giennois

- ESAT PEP Giennois – GIEN / DAMPIERRE EN BURLY
- Entreprise Adaptée - DAMPIERRE EN BURLY
- Foyer d'hébergement
- SAVS
- FVJ
- SSO

Sur l'orléanais

- ESAT SERVIPEP
- Foyer
- SAVS

❖ **Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés**

Composé de :

- Maison d'Accueil Spécialisé la Devinière ;
- Maison d'Accueil Spécialisé Les Saulniers ;

Du,

- SAMSAH, Service d'Accompagnement Médico-Social pour Adulte Handicapée ;
- SSIAD, Service de Soins Infirmiers à Domicile, porteur du PCPE, Pôle de Compétence et de Prestations Externalisées, de L'ESMNE l'Equipe Maladie Neuro-Évolutive et d'un « service équipe situation complexe » en attente d'une dénomination
- SAMSAH TSA dit l'Oréal

Dans la continuité des travaux menés sur la Gouvernance et la Dirigeance associative, l'association a fait le choix d'organiser ces établissements et services en Pôle.

La caractéristique commune de ses structures est d'accompagner des adultes atteints d'une déficience motrice associée à une déficience cognitive dont pour un certain nombre l'avancée en âge ou de la maladie accentue les déficiences et les limitations dans la réalisation des actes de la vie quotidienne et dans l'expression des besoins.

Pour compenser ces restrictions et répondre à leurs besoins, les professionnels du PAASS délivrent des prestations de soins et d'accompagnement à partir du lieu de vie de la personne que celui-ci soit dans un lieu de vie privatif ou dans une structure.

Le Pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés se structure autour :

- d'un Directeur de Pôle,
- de deux Directeurs adjoints,
- de 9 cadres intermédiaires.

III) Présentation du service du SAMSAH

3.1 Le cadre réglementaire

Le choix a été de faire reposer l'implémentation de la méthodologie développé par VETA par un SAMSAH, et ce en l'absence d'un modèle correspondant dans les catégories d'établissements ou services médico-sociaux inscrits au CASF.

A ce titre, le dispositif se doit de se conformer au décret 2005-223 du 11 mars 2005 relatif aux conditions d'organisation et de fonctionnement des services d'accompagnement à la vie sociale et des services d'accompagnement médico-social pour adultes handicapés complète le code de l'Action Sociale et des Familles.

Il cadre l'organisation et le fonctionnement des SAVS et des SAMSAH en application des lois 2002 et 2005. Le SAMSAH accompagne des personnes en situation de handicap à leur domicile ou exceptionnellement au service orientées par la MDPH.

L'action d'accompagnement du SAMSAH est fondée sur le « prendre soin » à la fois physique, psychique et social. Il contribue à la réalisation du projet de vie des personnes en favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, de formation ou professionnels et en facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité.

Dans le cadre du respect de la réglementation, le SAMSAH l'Oréal a fait l'objet d'une visite de conformité qui s'est déroulée le 1 avril 2022, et ce dans le cadre de son installation 667 rue des Rasles à CHANTEAU.

Cette visite a été l'occasion pour l'équipe de présenté au Conseil Départemental et à l'Agence Régional de Santé les avancés du projet et les outils individualisés utilisés dans le cadre de l'accompagnement des collaborateurs autistes.

3.2 Le SAMSAH l'Oréal

3.2.1 Son histoire

Le SAMSAH l'Oréal est rattaché au SAMSAH des PEP45. Ce dernier est agréé depuis le 1 janvier 2005, et préexisté sous une forme expérimentale depuis 1999, sous le nom de Service d'Intégration à la Vie Sociale. Son agrément initial de 19 places pour l'accompagnement d'adultes polyhandicapés a évolué en 2015 avec l'octroi de 5 places dédiées aux adultes atteints de Troubles du Spectre Autistique.

Le SAMSAH connaît une nouvelle extension en juillet 2020, avec l'octroi de 10 places dédiées au déploiement de la méthodologie développé par VETA sur le site d'ANDROS à AUNEAU.

Cette extension a donné lieu à la signature d'une convention de partenariat d'une durée de 7 ans entre l'Association Départementale des PEP 45, et Vivre et travailler Autrement. Au terme de celles-ci, VETA accompagne le SAMSAH dans le déploiement du dispositif à travers la transmission de la méthodologie d'accompagnement, l'ajustement des pratiques via la supervision de la chargée de mission de VETA et de FORMAVISION. L'objectif étant un transfert de compétence, et la labellisation du service par VETA afin d'être en mesure de décliner sur le territoire la méthodologie.

Cet accompagnement sur l'ingénierie de projet a été soutenu par l'ARS Centre Val de Loire et le Conseil Départemental du Loiret qui ont intégré à la dotation allouée le droit d'entrée ainsi que le montant de la cotisation annuelle.

Le démarrage du projet a été marqué par la crise sanitaire et à double titre :

- Les études de faisabilité menées de VETA entre février 2019 et février 2020 se basaient sur une activité industrielle importante de l'entreprise de l'Oréal d'Ormes. Les confinements successifs ont induit une diminution de cette dernière et impactés les postes à destination des collaborateurs à profil TSA ;

- De mars à mai 2020, les professionnels détachés sur le projet n'ont pas pu accéder à l'entreprise et ont dû reprendre l'ensemble des travaux entrepris en amont de la crise pour réadapter les postes et séquentiels de travail.

Nous avons également dû faire face à une « défiance » sur le modèle proposé, et un scepticisme des acteurs sur la possibilité d'intégrer des adultes autistes en milieu ordinaire de travail. De ce fait très peu de candidature nous était soumise.

Malgré tout une première inclusion a pu être réalisée au sein de l'usine l'Oréal d'Ormes en septembre 2020 qui a abouti à la signature d'un CDI en juin 2021.

En 2021, en lien avec Vivre et Travailler Autrement, à partir d'une analyse des causes des difficultés dans le déploiement, un réajustement du Dispositif a été réalisé. Du côté de VETA en reprenant les analyses de postes, et du côté de notre association en procédant à des changements de professionnels dans l'équipe.

Ces réajustements ont permis d'aborder l'année 2022 dans un esprit de consolidation de l'accompagnement en entreprise et du déploiement d'un lieu de vie en colocation. Soutenue par l'ARS Centre Val de Loire et le Conseil Départemental, l'Association est devenue propriétaire d'une maison de 170 m² sur la commune de Chanteau. Afin de pouvoir proposer cette maison à la location, un changement des statuts a été réalisé lors de l'AG du mois de juin 2022, intégrant dans l'objet de notre association l'inclusion, et en moyen pour réaliser celui-ci la location de bien immobilier à des personnes en situation de handicap.

L'habitat de l'Envol a ainsi ouvert ses portes en avril 2022. 1^{er} Habitat partagé du Département à destination d'adultes porteur de troubles du spectre autistique avec des déficiences associées, il a été pour notre Association l'opportunité de travailler en lien avec les services d'aide à domicile et conventionner avec ADOMICILE 45 et l'ADMR. Il a également donné lieu à des rencontres avec les représentants de la MDA, de l'ARS et du Conseil Départemental sur le modèle économique de ce nouveau dispositif reposant sur le statut de citoyen de l'adulte handicapé et le financement par le biais des prestations individuelles et notamment la mise en commun de la Prestation de Compensation du Handicap.

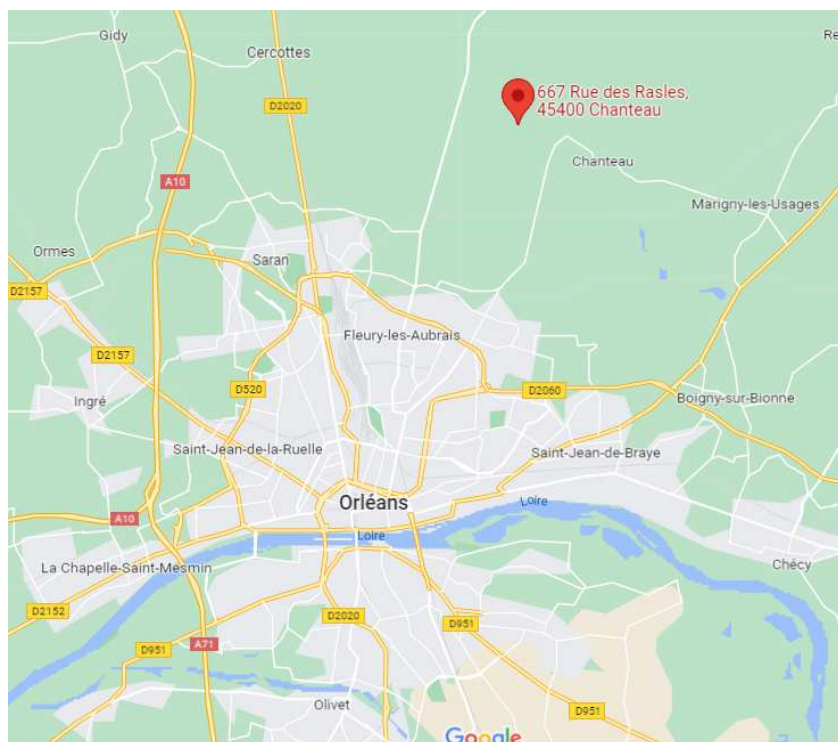
3.2.2. Implantation

Au cours de l'année 2023, le service a quitté les locaux loués avenue de Verdun à Saint Jean de Braye pour s'installer au sein de l'Habitat de l'ENVOL.

Dans l'attente des travaux de réaménagement du sous-sol, le SAMSAH occupe une chambre utilisée comme bureau, et la véranda en salle de réunion.

A l'issue des travaux, les professionnels disposeront :

- au sous-sol : un espace de réunion, un bureau et de toilette ;
- dans la dépendance : un bureau et deux salles d'apprentissages.



3.3 Les missions

Le SAMSAH l'Oréal répond aux mêmes missions que n'importe quel SAMSAH : il a " pour vocation de contribuer à la réalisation du projet de vie de personnes adultes handicapées par un accompagnement adapté favorisant le maintien ou la restauration de leurs liens familiaux, sociaux, scolaires, universitaires ou professionnels et facilitant leur accès à l'ensemble des services offerts par la collectivité." (monparcourshandicap.gouv).

Le SAMSAH L'Oréal accompagne tout au long de la journée la personne autiste que ce soit à l'usine, au sein de son lieu de vie et dans la cité. L'accompagnement est résolument tourné vers l'inclusion en milieu dit ordinaire dans la ville comme au travail. L'autonomie et l'affirmation de ses choix par la personne autiste est systématiquement recherchée.

Dans le contexte innovant du partenariat avec les services à domicile et en prenant en compte les évolutions à venir, nous avons défini les missions propres du SAMSAH, des services à domicile et de l'animateur de l'habitat partagé comme suit :

MISSIONS	SAMSAH	HABITAT INCLUSIF	SAAD
Evaluation des compétences dans tous les domaines (autonomies personnelles, domestiques, sociales, professionnelles, communication...) et des particularités afin de définir les besoins	X		
Elaboration d'un projet personnalisé individuel PPI à partir de cette évaluation, et co-construit avec le bénéficiaire et son représentant légal	X		
Séances d'apprentissages en lien avec le PPI en indiv ou en groupe, sur table ou en situation écologique les après-midi ou ponctuellement le soir	X		
Evaluation des acquis au fur et à mesure (grille d'évaluation des séances, compte rendu), analyse des grilles d'évaluation complétées par les partenaires	X		
S'assurer de la cohérence de l'accompagnement par tous les acteurs dans tous les espaces de vie (travail, domicile, extérieur)	X		
Accompagnement en entreprise : <ul style="list-style-type: none"> • choix et adaptation des postes, • lien avec l'environnement de travail (collègues, hiérarchies, ressources humaines, infirmerie) • guidances adaptées en situation de travail et en dehors (déjeuner, déplacement) • supports visuels (marquage au sol, séquentiel muraux...) 	X		

Adaptation au sein de l'environnement du lieu de vie : <ul style="list-style-type: none"> • séquentiel, timer • évaluation du degré d'accompagnement et du type de guidance, • rédaction de fiches récap en direction des AVS 	X		
Accompagnement des AVS : <ul style="list-style-type: none"> • concernant le type de guidance, • la connaissance des particularités de la personne, de son degré d'autonomie, • la répétition dans le quotidien des acquis travaillés en séance d'apprentissage 	X		
Coordination du suivi médical et habitude aux soins	X		
Assurer l'accès au droit (AAH, PCH, orientation MDPH, vacances)	X		
Co-construction du projet de vie sociale et partagée : <ul style="list-style-type: none"> • Conseil de maison, • rédaction d'une chartre du bien vivre ensemble, • partage des tâches de la maison (ménage, jardinage, courses) • choix concernant la maison, planning d'activité 		X	
Animations au sein de la colocation (soir et WE) et pendant les vacances dans la maison et en dehors		X	
Création d'un réseau : <ul style="list-style-type: none"> • avec les associations sportives, culturelles locales, • les municipalités, • le voisinage afin de favoriser l'inclusion locale	X	X	
Favoriser le Lien avec le propriétaire : besoin d'aménagement, de réparation, des quittances de loyer		X	
Coordination des interventions du SAAD : lien avec les responsables de secteur, cohérences des plannings d'intervention en lien avec les besoins, établissement d'un planning des présences (recensement des besoins d'accompagnement)		X	
Facilite le lien entre les différents représentants légaux pour les prises de décision concernant la colocation		X	

Accompagnement dans les actes de la vie quotidienne/ soutien à l'autonomie : préparation des repas, ménage, toilette avec les justes guidances			X
Compléter les grilles d'évaluation mise en place par le SAMSAH	X	X	X
Surveillance, accompagnement dans la gestion de l'imprévu de jour comme de nuit			X
Accompagnement dans la gestion des relations à autrui dans le quotidien : guidance adaptée	X		X
Accompagnement dans les transports en commun	X		X
Accompagnement aux RDV médicaux et paramédicaux	X		X
Accompagnement dans la vie sociale et culturelle	X		X

3.4 Fonctionnement interne

3.4.1 Les temps de communication

- **Les réunions d'équipe** : Elles ont lieu chaque lundi de 14h30 à 16h. Elles sont animées par la cheffe de service qui peut déléguer cette animation à l'éducatrice coordinatrice en cas d'absence. Ces temps de réunion permettent notamment :
 - d'échanger et d'élaborer sur l'accompagnement des usagers
 - de réaliser les synthèses
 - d'aborder les problématiques institutionnelles et d'équipe
 - D'harmoniser les pratiques, et de définir les supports utilisés

Cette réunion est un temps de réflexion nécessaire, permettant de prendre du recul et de partager son expérience, action indispensable lorsqu'on intervient à domicile. Ces temps d'échanges permettent d'appréhender l'utilisateur dans sa globalité pour mieux en comprendre les enjeux et coordonner nos actions. Enfin ces échanges permettent de « penser » le travail et de mettre du sens dans l'accompagnement.

- **Les réunions PAP**: Ces réunions ont lieu tous les ans. Elles permettent de réunir les professionnels intervenant auprès de l'utilisateur afin d'élaborer le projet personnalisé et de faire un point sur l'avancée du projet précédent à partir des grilles de cotation

remplies par les professionnels du SAMSAH et ceux des services à domicile. La personne accompagnée est rencontrée préalablement et interrogée de manière adaptée à son moyen de communication et sa compréhension sur ses souhaits. Ces réunions sont animées par la cheffe de service ou la coordinatrice en cas d'absence de cette dernière. Sont présents, les tuteurs, le bénéficiaire, son référent, la cheffe de service, la coordinatrice.

- **Les transmissions :** Plusieurs temps de transmission rythme la journée afin d'assurer la continuité de l'accompagnement des collaborateurs autistes :
 - de 7H15 à 7H30 entre le veilleur de nuit du service à domicile et les professionnels du SAMSAH,
 - De 14H à 14H30 : entre l'équipe du SAMSAH du matin et celle de journée,
 - De 17H45 à 18H : entre les professionnels du SAMSAH et les professionnels du service à domicile

Elles servent à informer les professionnels sur l'état émotionnel et physique des personnes accompagnées afin d'adapter l'accompagnement.

➤ **Les échanges avec l'entreprise**

De manière formelle, un professionnel du SAMSAH, si présente, la cheffe de service, assiste une fois par semaine au STAF de chaque service dans lequel des postes sont occupés par les bénéficiaires. Cela permet d'échanger les informations de la semaine.

Une fois par mois, un point avec la directrice d'usine, la référente du projet pour l'usine, l'ingénieur référente du projet pour l'usine, la cheffe de service du SAMSAH, et la chargée de projet VETA est fait sur l'avancée des dossiers en cours.

➤ **les commissions trimestrielles**

Elles réunissent les partenaires du dispositif que sont la MDPH, VETA, ESAT Lignerolles, l'usine et le SAMSAH. Les professionnels du SAMSAH transmettent des grilles d'évaluation des compétences professionnelles et de la vie quotidienne pour chaque bénéficiaire. Il s'agit de prendre des décisions collégiales sur le passage en

CDI, les renouvellements de période d'essai, la validation des candidatures. En 2022, 5 commissions ont eu lieu.

➤ **Les points avec la chargée de projet VETA et la superviseuse FORMAVISION**

Plusieurs fois par mois, des échanges téléphoniques ont lieu entre la cheffe de service ou la coordinatrice et la chargée de projet VETA afin de faire le point sur les différents éléments du dispositif (poste à l'usine, candidat, recrutement). Une fois par mois, la cheffe de service a un échange téléphonique avec la superviseuse à la suite de sa visite.

▪ **Les réunions de direction :**

Des rencontres régulières entre la cheffe de service, la directrice adjointe ou la Directrice de pôle ont lieu.

Un point sur le fonctionnement du service est réalisé. Les problématiques sont exposées afin de trouver des solutions aux situations de façon concertée. Enfin les demandes d'admission sont étudiées.

▪ **L'entretien individuel biennal :**

Il permet d'établir avec le concours du salarié un état des lieux de la tenue de son poste, des formations suivies ainsi que de l'évolution professionnelle dans l'association. Cette rencontre constitue un moment en vue de mettre en perspective le projet professionnel du salarié au regard de l'emploi occupé. L'ensemble des entretiens réalisés permet également de mettre en exergue les besoins de formation et sont un indicateur essentiel dans l'élaboration du plan annuel de formation.

3.4.2 Les Formations :

L'ensemble des professionnels sont supervisés par une psychologue clinicienne d'un organisme de formations spécialisées dans l'accompagnement des personnes présentant des TND, Formavision. Cette formation a lieu deux jours par mois.

Formations collectives
Supervision: 12 jours, équipe
Word niveau 1: 1 jour, 2 professionnels Word niveau 2: 1 jour, 3 professionnels
Excel : 1 jour, 5 professionnels
Tutorat: 4 jours, 2 professionnels

Formation 6 journées, connaissance des TSA , ABA, TEACH

IV) Population et activités de l'établissement

4.1 Les entrées et les sorties

BENEFICAIRES	DATE PRE ADMISSION	DATE INCLUSION USINE ET COLOCATION	DATE PASSAGE EN CDI
1		SEPTEMBRE 2020	JUIN 2021
2	JUILLET 21	OCTOBRE 21	AVRIL 22
3	JUILLET 22	AVRIL 22	
4	MAI 22	SEPTEMBRE 22	
5	JUILLET 22	NOVEMBRE 22	
6	NOVEMBRE 22	FEVRIER 23	

Aucune sortie du SAMSAH en 2022.

4.2 Les candidats

Les dossiers de candidatures sont étudiés avec attention, des bilans complémentaires quand ils nous semblent nécessaires sont effectués par l'ergothérapeute du SAMSAH l'Oréal et par la psychologue du SAMSAH.

Ci-dessous un tableau récapitulatif des actions menées en 2022 auprès des candidats et de leurs représentants légaux.

candidat	rencontre candidat et sa famille	Entretien médical	Bilan sensoriel	Evaluation psychologique	Ecrit de synthèse du dossier	Evaluation spécifique Simulation de poste	admis
1	1	1			1	1	OUI
2	1	1	1	1	1		OUI
3	1	1	1		1		OUI
4	2				1		NON
5	2	1	1	1	1		NON

Le dossier d'une candidate est actuellement en cours d'étude.

Deux candidatures n'ont été retenues : l'une car le profil n'était pas en adéquation avec le projet, le candidat ayant tout à fait sa place en ESAT voire en milieu ordinaire en dehors d'un dispositif comme le nôtre.

La seconde, car le candidat a clairement exprimé sa réticence à travailler et à quitter le domicile familial avec beaucoup d'angoisse face à cet éventuel changement. Cette personne est au domicile depuis 7 ans sans accompagnement, un travail préalable est nécessaire. La famille a été reçue afin de proposer d'autres services susceptibles d'accompagner leur fils tel que le CJPA ou le SAMSAH.

4.3 Le profil des personnes accueillies

4.3.1 Typologie du handicap

L'ensemble des 6 personnes accompagnées ont des troubles du spectre autistique et une déficience intellectuelle associée et ne sont pas orientés vers le monde du travail initialement.

Une d'entre elle présente une épilepsie équilibrée avec des séquelles motrices légères d'hémiplégie et une légère héli-négligence.

4.3.2 Situation des bénéficiaires

<i>usagers</i>	<i>âge/sex</i>	<i>Prise en charge en amont</i>	<i>Lieu de vie</i>	<i>situation</i>
1	23 ANS/ H	AJ3A	Domicile des parents giennois	CDI
2	20 ANS/ H	SIPFP	Domicile des parents orléanais	CDI
3	21 ANS/ H	IME NEULAT	Domicile des parents Montargois	Mise à disposition, renouvellement de la période d'essai
4	22 ANS/ H	AJ semi-occupationnel Gien 2j/semaine	Domicile des parents Giennois	Entrée en septembre 2022

5	20 ANS / H	SIPFP petit pont Orléans	Domicile des parents Orléans	Entrée en novembre 2022
6	20 ANS/ H	IME NEULAT	Domicile des parents, AMILLY	En période de pré-admission, inclusion en février 2023

Partie II : Prestations SERAFIN-PH

I) Introduction

L'équipe projet SERAFIN-PH vise à mettre en place une tarification des établissements et services médico-sociaux intervenant auprès des personnes en situation de handicap, selon des modalités renouvelées. Cette démarche démarre par la nécessité de se doter d'un référentiel tarifaire d'ici trois ans, qui sera utilisé lors de l'allocation de ressources aux établissements et services médico-sociaux concernés.

Le référentiel tarifaire comprendra à minima :

- une description des besoins des personnes accompagnées ;
- une description des prestations mises en œuvre pour répondre à ces besoins ;
- une objectivation des ressources allouées en fonction des prestations servies au regard des besoins des personnes.

Il nécessite en premier lieu :

- la mise en place de deux nomenclatures (outil de description partagée) : de besoins et de prestations, qui permettront à tous d'utiliser un langage commun ;
- la définition des informations pertinentes (données, indicateurs...) afin d'objectiver l'allocation de ressources quelles que soient les modalités de tarification qui seront ultérieurement retenues. Ces données devront permettre de classer de manière homogène l'activité réalisée dans les ESMS (volet prestations) en fonction des besoins identifiés (volet « besoins »).

II) Prestations de soins et accompagnements

2.1 Prestation de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Les Soins médicaux à visée préventive, curative, et palliative se traduisent au sein du Dispositif par une Auscultation une fois par trimestre par le Médecin du service pour l'ensemble des bénéficiaires, avec prise des constantes et pesée. Cette démarche s'inscrit dans une démarche d'habituatation aux soins.

Concerne 5 bénéficiaires en 2022, le médecin généraliste

2.2 Prestations en matière d'autonomie

- **Accompagnement pour les actes de la vie quotidienne et les activités domestiques :**

Coordination des soins médicaux et paramédicaux : recherche de professionnels de santé, prise de RDV, accompagnement aux RDV, habituâtation aux soins au préalable

Mise en place d'outils de surveillance de la prise de médicaments au sein de l'habitat

Mise en place d'outil de surveillance des comportements évocateurs de douleur, de mal-être physique

Sensibilisation aux TSA des professionnels médicaux et paramédicaux

Mise en place d'outils (séquentiel visuel, time-timer, emploi du temps visuel) et des guidance adaptées (physique, pointage du séquentiel) par les professionnels du SAMSAH directement lors de séance d'apprentissage dédié puis par transfert de compétences auprès des aidants familiaux ou des professionnels des services à domicile

Concernent les actes du quotidien (douche, préparation des repas, courses, ménage)

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels en dehors de la CESF

- **Accompagnement pour prendre des décisions adaptées et de la sécurité :**

Au sein de l'usine ou du domicile, mise en place de routines adaptées à chacun et connues par l'ensemble des professionnels (encadrants, AVS, veilleur de nuit), augmenter la prévisibilité et ainsi diminuer le stress

Mise en place de séquentiel ou de picto permettant aux personnes de s'y référer et ainsi savoir réagir

S'exercer aux évacuations au sein de l'usine

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels en dehors de la CESF

▪ **Accompagnement pour la communication et les relations avec autrui :**

Développement des habilités sociales par des temps d'apprentissage et des mises en situation progressives dans la cité et au travail, au quotidien par des guidances adaptées.

Bien que les outils de communication soient essentiellement visuels, ils associent systématiquement le langage écrit et oral. L'objectif est bien de développer aussi le langage oral efficient. Ainsi le mot écrit est associé à la photo, et le mot est lu par l'accompagnant.

Ex: Mise en place d'une plaquette de demande pour un bénéficiaire non verbal.

Mise en place de temps d'échange pour deux bénéficiaires avec comme support réalisation de l'emploi du temps du lendemain.

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels en dehors de la CESF

2.3 Prestations pour la participation sociale

▪ **Accompagnement à l'expression du projet personnalisé :**

Les temps d'échange avec utilisation de supports visuels adaptés sont instaurés avant chaque réunion de projet afin de recueillir l'avis de la personne sur l'accompagnement proposé, les professionnels, et les objectifs à travailler. De manière générale, l'avis de la personne accompagnée est sollicité régulièrement (à chaque changement de personne, d'activité etc.)

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels éducatifs

▪ **Accompagnement au logement :**

Soutien dans le projet social de l'habitat inclusif, le SAMSAH fait le lien avec les différents intervenants extérieurs, il assure le transfert de compétence quant aux méthodes d'accompagnement et aux outils utilisés. Dans l'attente du recrutement d'un animateur de l'habitat, les professionnels du SAMSAH régule le vivre-ensemble au sein de l'habitat partagé en s'assurant que les règles de fonctionnement soit adaptées et

comprises par les colocataires, en les guidant pour les respecter, en sollicitant leurs avis.

Lien avec les tuteurs pour les demandes d'APL, la mise en place de taxi

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels éducatifs, ergothérapeute et CESF

▪ **Accompagnement pour préparer sa vie professionnelle :**

Lors de la période d'admission avant l'inclusion en usine, le SAMSAH propose des entraînements aux compétences professionnelles lors de temps d'apprentissage.

Ils assurent un lien avec la structure d'accueil et la famille pour que ces entraînements soient relayés en leur absence.

Une présentation de l'usine et des postes est faite à la personne accompagnée via un document adapté avant son entrée à l'usine afin qu'il s'y prépare.

A concerné en 2022, 4 bénéficiaires, et le personnel éducatif

▪ **Accompagnement pour mener sa vie professionnelle :**

Sur l'ensemble des postes de l'usine l'Oréal d'Ormes, l'apprentissage des tâches se fait via les guidances adaptées, la mise en place d'outils, la structuration de l'espace et des tâches de travail, ainsi qu'une sensibilisation des collaborateurs de l'usine aux troubles du spectre autistique.

○ **Analyse des postes :**

Plusieurs postes ont faits l'objet d'une analyse au cours de l'année. Les analyses sont menées par la chargée de projet VETA en collaboration avec certains collaborateurs de l'usine et la cheffe de service. Au cours de l'année, une ingénieure de l'usine est devenue une interlocutrice privilégiée. L'ergothérapeute du SAMSAH a mené la dernière analyse de tâche portant sur la qualité.

En début d'année, c'est l'ensemble des tâches du laveur qui ont été étudiées. L'Agence Régionales pour l'Amélioration des Conditions de Travail (ARACT), parallèlement à cette analyse de tâche, a été sollicitée. En dehors des tâches réalisées présentement

par les bénéficiaires du SAMSAH (lavage des bécots et des palettes), les autres tâches sont, soit trop complexes, soit elles font appel au jugement difficile pour des personnes autistes.

Il en est de même pour le poste de pesée qui, après observation, demeure trop complexe.

Puis, une hypothèse de réinternalisation de repacking de produits US a été étudiée. Nous n'avons pas poursuivi dans cette direction, le dispositif n'étant pas en mesure d'absorber la quantité importante de travail que cela nécessite.

En fin d'année, l'ergothérapeute a étudié des tâches au sein du laboratoire. A la suite de quoi, un nouveau poste a été ouvert pour début 2023.

De même, un nouveau poste dit de « déballage » est mis en place en fin d'année et sera amené à se développer.

Le poste préexistant de la valorisation des déchets dits « laizes » a été déplacé et développé. A partir des conseils de l'ergothérapeute du SAMSAH et de l'ergonome de l'usine, l'usine a procédé à l'aménagement de 4 postes de travail. Actuellement, 100% de ces déchets sont valorisés grâce au travail des bénéficiaires.

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels éducatifs, ergothérapeute

▪ **Accompagnement de la vie affective et sexuelle :**

Les professionnels du SAMSAH proposent des temps d'apprentissage des habilités sociales ; la relation avec un partenaire peut faire l'objet de cet apprentissage.

Au quotidien les comportements non adaptés sont estompés (ignorés) au profit de comportement socialement admis.

Des supports visuels peuvent être mis en place pour apprendre les gestes permettant d'accéder à une auto-sexualité par exemple au bon endroit, au bon moment.

Concerne deux bénéficiaires et des professionnels éducatifs, ergothérapeute

▪ **Accompagnement du lien avec les proches et le voisinage :**

Le maintien du lien familial est recherché ; le SAMSAH accompagne les personnes dans l'expression de leur désir et de leur choix auprès des proches. L'utilisation de moyens de communication (téléphone, visio) en autonomie est recherchée.

Le SAMSAH peut être amené à informer le voisinage sur les TSA et soutiendra la personne dans l'établissement de relation de voisinage.

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels éducatifs

▪ **Accompagnement pour la participation aux activités sociales et de loisirs :**

En fonction des besoins et souhaits exprimés par la personne accompagnée, le SAMSAH peut accompagner le bénéficiaire dans son inscription à des activités de loisirs de droit commun ou via des intervenants extérieurs formés. Dans les deux cas, les professionnels du SAMSAH peuvent accompagner, sensibiliser ou préparer les outils de communication nécessaires à la personne accompagnée.

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels éducatifs, ergothérapeute

▪ **Accompagnement pour le développement de l'autonomie pour les déplacements :**

L'apprentissage des déplacements en autonomie est travaillé au sein de l'usine (se rendre seul sur les postes ou à la salle de pause) comme au sein de la ville (marcher sur le trottoir, savoir traverser).

Les transports en commun adaptés ou non peuvent être utilisés en fonction des compétences des personnes accompagnées et faire l'objet d'un apprentissage spécifique.

Accès au service de déplacement à la demande

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels éducatifs, ergothérapeute, CESF

▪ **Accompagnement pour l'ouverture des droits**

Le SAMSAH s'assure que les droits auxquels peut prétendre la personne accompagnée sont ouverts.

Il accompagne le représentant légal a constitué un plan d'aides financières permettant la viabilité du projet d'habitat partagé.

Concerne l'ensemble des bénéficiaires et des professionnels éducatifs et de la CESF

III) Prestations de pilotage et de support

3.1 Fonctions gérer, manager, coopérer

Le Dispositif l'Oréal est rattaché directement à la Directrice du Pôle qui pilote le déploiement de ce dernier en lien avec la cheffe de service, et les représentants de VETA.

3.1.1 Gestion des ressources humaines

3.1.1.1 Pilotage et direction

Sous la responsabilité du Directeur de Pôle, le chef de service assure le pilotage opérationnel et accompagne les professionnels dans la réalisation de leur mission.

A ce titre, il réalise la prestation pilotage et direction correspond aux activités exercées par des professionnels cadres qui sont responsables de l'entretien annuel d'évaluation d'une équipe.

3.1.1.2 Gestion des ressources humaines prévisionnelles des emplois et compétences et du dialogue social

- **Mouvement du personnel :**

En 2022, pour répondre à la montée en charge du dispositif, et la mise en route de la colocation, nous avons procédé à une campagne de recrutement conjointement menée par la cheffe de service et la chargée de mission de VETA. Deux nouvelles monitrices éducatrices ont pris leur fonction respectivement en avril et mai 2022. En tout, 6 personnels éducatifs, une ergothérapeute à mi-temps et une CESF à 20% travaillent au SAMSAH.

La mise à disposition d'un moniteur d'atelier par notre partenaire l'ESAT Lignerolles n'a pas été effective, les difficultés de recrutement de notre secteur l'expliquent.

- **La gestion du temps de travail**

La cheffe de service construit une annualisation en prenant en compte les périodes de congés des bénéficiaires accompagnés et de leur absence à la colocation. Chaque professionnel du SAMSAH a une annualisation de mai à avril qui est lui est propre en fonction de ses droits aux congés annuels.

La cheffe de service gère les plannings hebdomadaires de présence des professionnels en fonction des besoins du service. Ainsi plusieurs roulement se sont succédés cette année en fonction des embauches d'une part, et de la mise en route de la colocation d'autre part.

Afin de former les AVS des services à domicile, les professionnels du SAMSAH ont, d'avril à août travaillés jusqu'à 22H, afin d'accompagner les bénéficiaires dans ce changement, et les AVS.

A chaque inclusion, ce fonctionnement est remis en place pour une période de 15 jours. Les plannings sont modifiés ponctuellement en cas d'absence, de formation. Les professionnels du SAMSAH ont été amenés à remplacer ponctuellement les AES en cas d'absence inopinée.

- **La gestion des paies**

Un tableau mensuel est rempli par la cheffe de service à l'intention de la secrétaire de direction du pôle pour le suivi des absences, dimanches ou férié travaillés pour l'élaboration des paies.

- **La formation**

Trois professionnels ont bénéficiés pendant l'année d'une formation concernant l'accompagnement TSA. Cette formation ouverte pour 20 personnes a été proposée aux services à domicile et aux services adultes des PEP45 ainsi qu'à nos partenaires. La cheffe de service du SAMSAH a organisé en lien avec Formavision l'organisme de formation ces journées de formation.

- **Les conditions de travail :**

La particularité du dispositif fait que les professionnels sont soumis aux mêmes règles de sécurité et d'hygiène que les collaborateurs l'Oréal, ainsi une formation est obligatoire avant d'obtenir le droit de circuler sans être accompagné au sein de l'usine. Les nouveaux salariés du SAMSAH participent donc à cette formation.

3.1.2 Gestion administrative, budgétaire, financière et comptable

- **Le déménagement**

Le chargé de patrimoine de l'association des PEP45 a, avec le cahier des charges définis par la direction du SAMSAH, cherché un lieu permettant d'accueillir une colocation et les bureaux du SAMSAH à moins de 30 minutes de l'usine. L'association s'est portée acquéreur d'une maison fin 2021. Le chargé de patrimoine en lien avec la cheffe de service, a prévu et suivi les travaux d'aménagement qui ont duré plusieurs semaines.

L'association des PEP45 a changé ses statuts afin de pouvoir devenir bailleur. Elle s'est rapprochée d'un cabinet d'avocat pour être conseillé dans cette évolution.

En avril 2022, le service a déménagé au sein d'une maison individuelle comprenant un sous-sol total, six chambres dont deux au rez-de-chaussée et 4 à l'étage dans la commune de Chanteau.

Il a fallu penser, acheter, installer le mobilier et accessoires pour les parties communes de la maison, l'ameublement des chambres revenant aux colocataires.

Le SAMSAH a dans un premier temps occupés les deux chambres du rez-de-chaussée puis une seule, lorsque le 4^{ème} colocataire a intégré la maison. La véranda a servi de salle de réunion puis de salle d'apprentissage. Il est prévu un déménagement au sous-sol de la maison lorsque les travaux seront terminés début 2023. Les bureaux éducatifs et la salle de réunion seront alors distincts de la colocation. Une dernière phase de travaux se terminera courant avril 2023 au niveau de la dépendance, cette dernière réaménagée en 3 bureaux servira pour les apprentissages individuels.

Pour ce nouvel espace : un nouveau contrat de prestation de ménage, de prestation téléphonique/internet, eau, électricité ont été signés.

- **Le projet avec un bailleur social**

Un projet a plus long terme est par ailleurs travaillé avec LogemLoiret. Il s'agit de projeter un habitat partagé sur la commune d'Ormes avec la construction de logement par un bailleur social. Plusieurs réunions ont eu lieu au cours de l'année, il s'agit pour nous d'apporter les besoins en terme de bâti et de rechercher avec le bailleur une viabilité financière.

3.1.2.1 Gestion budgétaire, financière et comptable

- **Le compte des colocataires**

La mise en route de la colocation a engendré une organisation nouvelle de la gestion des comptes des colocataires. Ils sont tous sous mesure de protection et ont besoin d'une aide importante pour le suivi de leur budget. Ainsi la gestion de leur argent de poche, des achats alimentaires ou individuels sont accompagnés par les professionnels du SAMSAH et font l'objet d'un suivi et d'une vérification comptable. Vérification hebdomadaire des caisses par la cheffe de service ou la coordinatrice, mensuelle par le service comptable.

- **les repas au sein de l'entreprise par les professionnels**

Ils sont pris au sein de l'usine sont pris en charge par l'association et font l'objet d'un suivi.

3.1.2.2 Gestion administrative

L'ensemble des tâches administratives du quotidien sont assumées par la cheffe de service et la coordinatrice.

3.1.3 Information et communication

3.1.3.1 Communication (interne et externe), statistiques, rapport annuel et documents collectifs 2002-2

- **La communication par voie de presse :**

A la suite de la visite de l'usine par deux journalistes, un article a été diffusé dans « la République du centre » le lundi 14 novembre 2022 pourtant sur le dispositif.

- **les documents de la loi 2002-2**

Dans le cadre de la visite de conformité, l'ensemble des documents de la loi 2002-2 ont été mis à jour.

- **les transmissions écrites :**

Des dossiers numériques ont été mis en place pour communiquer avec nos partenaires que sont VETA, SAD et formavision. Des transmissions quotidiennes écrites sont ainsi partagées. De même, elles sont complétées par les AVS des services à domicile.

3.1.3.2 Gestion des données des personnes accueillies, système d'information, informatique, TIC, archivage informatique des données

Le service utilise un sharepoint sécurisé pour enregistrer l'ensemble des données relatives à la personne accompagnée et au service en règle générale. Chaque professionnel y a accès via sa boîte mail.

La gestion des dossiers papier et médicaux a été validée par la visite de conformité.

3.1.4 Qualité et sécurité

3.1.4.1 Démarche d'amélioration continue de la qualité

Les accompagnements se basent sur les recommandations de l'HAS.

La supervision apporte systématiquement des préconisations d'amélioration de l'accompagnement.

3.1.4.3 Prestations de supervision

Comme déjà évoqué, le service est supervisé par une psychologue clinicienne à raison de deux jours par mois.

3.1.5 Relations avec le territoire

3.1.5.1 Coopérations, conventions avec les acteurs spécialisés et du droit commun

Le SAMSAH L'Oréal a conventionné avec deux services d'aide à domicile que sont ADomicile 45 et l'ADMR. Des temps d'échange quotidien sont mis en place via les transmissions. Une réunion mensuelle animée par la coordinatrice permet des échanges plus conséquents.

Une convention est signée avec l'usine L'Oréal d'Ormes et avec l'association Vivre et travailler autrement.

3.1.5.2 Appui-ressource et partenariats institutionnels

Le service accompagne les services à domicile dans la montée en compétence des professionnels présents à la colocation.

Ils sont aussi les pédagogues du quotidien au sein de l'usine concernant l'autisme.

3.1.6 Transports liés à gérer, manager, coopérer

Le service possède deux véhicules, un trafic et une berline. Ce sont des véhicules récents.

Cette année le trafic a passé le contrôle technique, il a été deux fois au garage.

La secrétaire médicale du SAMSAH assure le suivi des révisions et la prise de RDV.

Le trafic est utilisé chaque jours travaillés pour se rendre à l'usine et en revenir, environ 30 km aller et retour.

Les véhicules sont mis à disposition des services à domicile pour les sorties avec les colocataires.

3.2 Fonctions logistiques

3.2.1 Locaux et autres ressources pour accueillir

3.2.1.2 Locaux et autres ressources pour accueillir le jour

Les accompagnements se font actuellement au sein du domicile des bénéficiaires.

Les réunions avec les familles ou les commissions se font au sein de salle de réunion du pôle dans ces locaux de Saint Jean de Braye.

3.2.1.3 Locaux et autres ressources pour réaliser des prestations de soins, de maintien, et de développement des capacités fonctionnelles

Cette année, le service s'est doté d'une armoire à pharmacie.

Différents matériels comme des jeux éducatifs, des jeux de société, et des objets sensoriels ont été achetés.

Des bacs sensoriels remplis de différentes matières (coton, riz, sable etc) ont été mis à disposition des bénéficiaires.

Une salle dite « zen » est en cours de travaux, elle sera opérationnelle en 2023.

3.2.1.4 Locaux et autres ressources pour gérer, manager, coopérer

Cette prestation consiste pour une structure médico-sociale à disposer de locaux et de matériels permettant la réalisation des prestations indirectes liées à gérer-manager-coopérer. Toutes les structures médico-sociales disposent au minimum de ces locaux et de matériels et charges afférents à cette gestion.

Le SAMSAH L'OREAL, tout comme l'ensemble des structures du Pôle, s'appuie sur les services supports situés au siège de l'Association, 25 boulevard Jean Jaurés à Orléans. Depuis octobre 2022, la Directrice de Pôle occupe un bureau à la même adresse mais dans un étage distinct du Siège.

3.2.1.5 Hygiène, entretien, sécurité des locaux, espaces extérieurs

Une société de ménage passe deux fois par semaine au sein des espaces dédiés au SAMSAH.

L'entretien intérieur et extérieur des véhicules est assuré par le personnel éducatif. De même que le rangement des bureaux.

3.2.2 Fournir des repas

Les repas sont pris le midi au sein de l'usine l'Oréal le midi.

Certains repas sont confectionnés avec les professionnels du SAMSAH sur des temps d'apprentissage une fois par semaine.

3.2.3 Entretenir le linge

Ne concerne pas le SAMSAH en dehors des temps d'apprentissage, il coordonne cependant l'entretien du linge assuré par les colocataires ou les AVS.

3.2.4 Transports liés au projet individuel

3.2.4.2 Transports liés aux prestations de soins, de maintien et de développement des capacités fonctionnelles

Les professionnels du SAMSAH accompagnent parfois les bénéficiaires avec des véhicules de service à des rendez-vous médicaux et paramédicaux : rendez-vous chez le médecin traitant, le dentiste, le CMP.

Cela correspond pour l'année 2022 à 11 transports.

3.2.4.3 Transports liés à l'autonomie et à la participation sociale

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Transport d'usager pour se rendre dans un lieu social, culturel ou lié à son autonomie	Tous	Deux fois par semaine

Le SAMSAH accompagne une fois par semaine plusieurs bénéficiaires en sorties culturelles, il accompagne aussi individuellement certains bénéficiaires lors de leur activité de loisir (cours de sport ou de musique).

3.2.5 Transports des biens et matériels liés à la restauration et à l'entretien du linge

Les professionnels du SAMSAH accompagnent les bénéficiaires dans leurs courses notamment alimentaires une fois par semaine.

PRESTATIONS	PROFESSIONNELS	QUANTITES
Courses pour le service ou la colocation	Tous	Une fois par semaine

Partie III : CONCLUSION

En conclusion cette année a permis la concrétisation du projet dans sa globalité.

Un énorme travail de l'équipe a permis la mise en route concomitante de la colocation, l'admission de plusieurs bénéficiaires et le développement des postes au sein de l'usine.

C'est donc sur tous les fronts qu'équipe de terrain, équipe support et équipe de direction ont œuvrés pour la réussite de ce projet innovant et ambitieux, avec le soutien important de VETA et Formavision

Les axes de travail pour 2023 :

- Assoir le poste de coordinatrice au sein de l'usine
- Poursuivre la montée en charge
- Mettre en place la collaboration avec l'animateur de l'habitat et transférer certaines fonctions actuellement assurées par le SAMSAH (cf tableau des missions)
- Continuer l'inclusion dans la cité via la participation aux activités sportives et culturelles en milieu ordinaire

Les freins

Les aprioris

La culture
professionnelle,
familiale, sociétale

Les leviers

La connaissance voire
la (re)connaissance

La formation
La communication
L'anticipation

Les réussites

L'intégration en milieu
de vie dit ordinaire de
personnes qui jusqu'ici
avaient comme
perspectives de vie
l'accueil en institution

Des cellules familiales
qui se recomposent

Des professionnels
formés à
l'accompagnement

Le transfert de savoir

Le partage

Evolution de l'offre sur
le territoire

Annexes :

- Annexe 1 : Organigramme pôle Accompagnement Accueil Soins Spécialisés

